Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/07/2026 - 18410 - 2014 B 01914 - 802 592 295 - ABC NEGOCE

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 22 JUIL. 2026
Numéro: 18410

ABC NEGOCE
SASU au capital de 2.000 €.
Chemin de Lardy
91790 BOISSY SOUS ST YON
R.C.S. EVRY 802592295

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE statuant sur les comptes de l'exercice 2025

Le soussigné Monsieur RIBEIRO Diego étant l'associé unique de la société ABC NEGOCE, société par action simplifiées unipersonnelle, détenant 100 actions sur 100, a pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui est soumise à l'approbation de l'associé.
- Quitus donné au président, Monsieur RIBEIRO Diego, pour sa gestion qui est soumis à sa seule approbation.
- Renouvellement du mandat de président en la personne de Monsieur RIBEIRO Diego, jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31/12/2026 qui est soumis à sa seule approbation.
- Affectation De la perte de l'exercices s'élevant à 1164.39 € donc diminution en compte « report à nouveau créditeur ». Le solde du compte « report à nouveau créditeur » s'élève désormais à 30 758.25 €. Le montant des « autres réserves » s'élève à 90 083.06 €.
- Monsieur RIBEIRO Diego a perçu 45 821.12 € de rémunération brute.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et unique associé.

Monsieur RIBEIRO Diego
Président
Le 30/06/2026

ABC NEGOCE
8 chemin de Lardy
91790 BOISSY SOUS ST YON
Tél 06 35 59 41 10
RCS EVRY 802 592 295

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2026

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des i

Exercice ouvert le	2025-01-01	et clos le	2025-12-31	Régime simplifié d'imposition	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	☐			Régime réel normal	☑
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre	☐				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABC NEGOCE	0000 Chemin
SIRET 80259229500017	DE LARDY
Adresse du principal établissement:	91790 BOISSY SOUS SAINT YON
	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce de voitures et de véhicules automobi	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	11 708	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
France ruralités revitalisations FRR, 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art.44 quaterdec	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	☐	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies	☐
Autres dispositifs	☐	Zone de revitalisation rurale, art 44. quindecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition		Chiffre d'affaires	
			Taux d'imposition	

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition		Taux d'imposition	

D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
	1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
	2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
	Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE		
	L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☑	Si oui, indication du logiciel utilisé	MyUnisoft Comptabilité

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Société ou indépendant : S CABINET SAVARY ALFORTVILLE 117 Rue ETIENNE DOLET 94140 ALFORTVILLE	Société ou indépendant :

Examen de conformité ☐		

Identité du déclarant :

Date: 2026-04-27 Lieu: BOISSY SOUS SAINT YON

Qualité et nom du signataire RIBEIRO Gérant

ABC NEGOCE
8 chemin de Lardy
91790 BOISSY SOUS ST YON
Tel 06 85 59 41 10
RCS EVRY 802 592 295

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N°2065-SD

N° 2065 bis-SD
2026

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des I

Néant ☑

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a	
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :		e	

Libellé	Montant

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI	i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI	j	
Montant des revenus répartis	**TOTAL (ligne a à e)**	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP , sté copropriété navires , associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société — Montant des versements versées : à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titres de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités fofaitaires	à titres de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titres de frais de professionnels, autre que ceux visés dans : Indemnités fofaitaires	à titres de frais de professionnels, autre que ceux visés dans : Remboursements

K DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

(1)

BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD

2026

Désignation du déclarant :	ABC NEGOCE	Néant ☐
Adresse de l'entreprise	0000 Chemin DE LARDY 91790 BOISSY SOUS SAINT YON	
N°SIRET	80259229500017	
Durée de l'exercice en nombre de mois* :	12	Durée de l'exercice précédent* : 12

Exercice N clos le 2025-12-31

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 206	AC 1 206	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	83 078	AQ 67 303	15 775
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	8 760	AS 7 218	1 542
		Autres immobilisations corporelles	AT	44 581	AU 39 465	5 116
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	6 600	BI	6 600
		TOTAL (II)	BJ	144 226	BK 115 192	29 033
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	82 692	BU	82 692
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
	Créances	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	78 203	BY	78 203
		Autres créances (3)	BZ	121 452	CA	121 452
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	27 040	CG	27 040
COMPTE DE REGULATIONS		Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI	
		TOTAL (III)	CJ	309 387	CK	309 387
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Écarts de conversion actif et différences (VI)	CN			

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	453 613	1A	115 192		338 420
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières	CP		(3) Part à plus d'1 an		CR	
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(2) **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☐
		Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 000)					DA	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence	EK		)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	200
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Réserves réglementées (3) *	(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1		)	DF	
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ		)	DG	90 083
	Report à nouveau					DH	31 923
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(1 164)
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées *					DK	
	TOTAL (I)					DL	123 041
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
	Avances conditionnées					DN	
	TOTAL (II)					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligataires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	13 793
	Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs	EI		)	DV	4 976
	Instrument financier à terme					D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	101 652
	Dettes fiscales et sociales					DY	57 702
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
	Autres dettes					EA	37 256
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	
	TOTAL (IV)					EC	215 379
Écart de conversion passif et différences d'évaluation	TOTAL (V)					ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	338 420

RENVOIS					
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			- Écart de réévaluation libre	1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	201 586
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DGFIP N° 2054-SD

IMMOBILISATIONS

2026

Désignation du déclarant : ABC NEGOCE — Néant ☐

CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				1	2		3	
INC.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ	1 206	D8		D9	
INC.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (dont composa	L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (dont compos	M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions, dont composants	M2	KP	83 078	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels, dont	M3	KS	8 760	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport *		KY	42 200	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 750	LC	631	LD	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III		LN	135 788	LO	631	LP	
FINANCIE.	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIE.	Autres participations		8U		8V		8W	
FINANCIE.	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIE.	Prêts et autres immobilisations financières		1T	6 600	1U		1V	
FINANCIE.	TOTAL IV		LQ	6 600	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	143 594	ØH	631	ØJ	

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions : Par virement de poste à poste	Diminutions : Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	1 206	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW		1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB		MC	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF	
CORPORELLES	Constructions — Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG	MH	83 078	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT		MJ	MK	8 760	ML	

CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de	IV		MP		MQ	42 200	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	2 381	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	136 419	NI	
FINANCIERE	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	6 600	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	6 600	RH	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	144 226	ØM	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 *bis*-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☑ *
Exercice N clos le	2025-12-31	

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) [1]		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] [5]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice [4]	
				Montant des suppléments d'amortissement [2]	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés [3]		
		①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DGFiP N° 2055-SD

2026

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	1 206	EL		EM		EN	1 206
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	1 206	RM		RN		RO	1 206
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	60 324	PW	6 979	PX		PY	67 303
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 273	QA	944	QB		QC	7 218
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	25 710	QI	11 827	QJ		QK	37 536
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 404	QM	525	QN		QO	1 929
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	93 711	QV	20 275	QW		QX	113 986
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	94 917	ØP	20 275	ØQ		ØR	115 192

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales, agenc.,aménagements div	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	

Autres immo. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		**Total général non ventilé (NS + NT + NU)**		NY		**Total général non ventilé (NW – NY)**		NZ					

CADRE C	**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES ***						
	Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☑ *

	NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
			1	2	3	4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *		3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires		3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)		3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des		5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	D4	5T	5U
	TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur Immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participations	9U	9V 0	9W 0	9X 0
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I+II+III)		7C	UB	UC	UD 0
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
		- financières		UG	UH	
		- exceptionnelles		UJ	UK	

	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI.	10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

Calcul IS

Application du taux réduit	
Conditions de CA respectées inférieur à 10000000€	☑
Chiffre d'affaires	325 035
Durée en mois de l'exercice	12
Base retenue	11 708
Absence de capital social	☐
Capital entièrement libéré	☑
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une personne physique?	☑
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une ou des société(s) respectent les conditions?	☐

RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	
Résultat comptable avant impôt	592
Total des Réintégrations	12 873
Total des Déductions	0
Déficit Imputé	0
Déficit Généré	0
RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	11 708

IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			
Impôt société taux normal	0	25	0
Impôt société taux réduit	11 708	15	1 756
PV à long terme imposables 15%	0	15	0
PV à long terme imposables à 19%	0	19	0
Autres PV imposable à 19%	0	19	0
Autre impôt à taux particulier	0	0	0
Contribution sociale	0	0	0
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	2	0
Contribution exceptionnelle s/IS	0	0	0
IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			1 756
CRÉDITS D'IMPÔT			0
RÉSULTAT NET COMPTABLE THÉORIQUE APRÉS IMPÔT			(1 164)
RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL APRÉS IMPÔT			(1 164)
Écart			0

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC NEGOCE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT (1)	À 1 AN AU PLUS (2)	À PLUS D'UN AN (3)
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	6 600	UV	UW 6 600
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX	78 203	78 203	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 984	3 984	
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 854	4 854	
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	15 426	15 426	
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	34	34	
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	97 154	97 154	
Charges constatées d'avance		VS			
	TOTAUX	VT	206 255	VU 199 655	VV 6 600
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut (1)	À 1 an au plus (2)	À plus d'1 an et 5 ans au plus (3)	À plus de 5 ans (4)
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	13 793	0	13 793	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	101 652	101 652		
Personnel et comptes rattachés		8C	47 137	47 137		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 708	7 708		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 296	1 296		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 559	1 559		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	2	2		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	4 976	4 976		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	37 256	37 256		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	215 379	VZ 201 586	13 793	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL 4 976
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	7 964			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☐	Exercice N clos le
	Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)	ET ☐	2025-12-31

I. REINTEGRATIONS

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Bénéfice comptable de l'exercice							WA	
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	5 533	XE	6 056	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art.39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	523			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB	)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX		XW	5 061	
	Amendes et pénalités	WJ	5 061	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7	1 756	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI	L7		K7		
Régimes spécifiques d'imposition différée	Moins-values nettes à long terme	{	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8		
			- imposées au taux de 0%				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{	- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)	SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
						TOTAL I	WR	12 673	

II. DEDUCTIONS

	Perte comptable de l'exercice							WS	1 164			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU				
Régime d'imposition particuliers et imposition différée	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV				
		- imposées au taux de 0 %						WH				
		- imposées au taux de 19 %						WP				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW				
	ns	- imputées sur les déficits antérieurs						XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts	(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A		)		XA				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY				
	Majoration d'amortissement *							XD				
	Abattement sur le bénéfice net*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2		J.E.I (art. 44 sexies A)	L5		XF	
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH				)	XG	
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC						
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	Y0						
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI						
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G)	YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2	

III. RESULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	1 164
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{	Bénéfice (I moins II)	XI	11 708		
		Déficit (II moins I)			XJ	0
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	11 708	XO	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

II DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☐ *

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	0
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)					K5	0
Déficits reportables (différence K4 + K4bis– K5)					K6	0
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)					YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)					YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	0

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *	ZV	0	ZW	0
Provisions pour risques et charges *				
TOTAUX	8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation *				
TOTAUX	9D	0	9E	0
Charges à payer				
TOTAUX	9K	0	9L	0
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	0	YO	0
à reporter au tableau n° 2058-A-SD	Ligne WI		Ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1	0	0	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant : ☐

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	31 394		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	529		Dividendes		ZE	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	
				Report à nouveau		ZG	31 923
TOTAL I	ØF	31 923		(N.B. le total I doit être égal au total II) TOTAL II		ZH	31 923

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N *

ENGAGEMENTS

- Engagements de crédit-bail mobilier	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ	
- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	

DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- Sous-traitance				YT	3 478
- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	28 500)	XQ	40 954
- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	8 623
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage				YV	
- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	32 481
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				ZJ	85 536

DÉTAIL DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE				YW	2 571
Autres impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS	)	9Z	9 036
Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD				YX	11 607

TVA

- Montant de la TVA collectée	YY	3 447
- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	9 426

DIVERS

- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2025) *	ØB	
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR	☐
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH	

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS	
Revenu brut social (si le montant est positif)	JT	

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

DGFiP N° 2059-A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☑ *

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1	2	3	4	5	6

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11
I-IMMOBILISATIONS						
II-AUTRES ELEMENTS						

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Détails : DIVERS

Autres, éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

(13)

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD — 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Formulaire déposé au titre de	E		Néant ☑

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0
	Sur 10 ans	0		0	0
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)	0		0	0
	TOTAL 1	0		0	0

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
		N-3	0	0	0	0
		N-4	0	0	0	0
		N-5	0	0	0	0
		N-6	0	0	0	0
		N-7	0	0	0	0
		N-8	0	0	0	0
		N-9	0	0	0	0
	TOTAL 2		0	0	0	0

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre ☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL	0	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☑

❶ Entreprises soumises à l'IS ● Entreprises soumises à l'IR	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷	
	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ❶	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE	Néant ☑ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
①	②	③	④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑯ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2059-E-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABC NEGOCE			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	2025-01-01	et clos le	2025-12-31	Données en nombre de mois	12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * .		YP	
	- Dont apprentis	YF	
	- Dont handicapés	YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	325 035
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	325 035
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	17
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	17
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	51 361
Variation négative des stocks	OQ	6 354
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	34 636
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	40 954
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	128
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	133 433
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)	OG	191 618
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	SA	191 618

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	☑				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	325 035	Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX		
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025		
Date de cessation	HR					

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *Déclaration des effectifs*

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N° 2059-F-SD **2026**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant ☐

Exercice clos le 2025-12-31 N° SIRET 80259229500017

Dénomination de l'entreprise ABC NEGOCE

Adresse (voie) 0000 Chemin DE LARDY

Code postal 91790 Ville BOISSY SOUS SAINT YON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100
Total des lignes P1 + P2	P5	0	Total des lignes P3 + P4	P6	0

I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille RIBEIRO Prénom(s) DIEGO

Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 1985-09-22 N° Département Commune Pays

Adresse N° 57 Voie ROUTE D'ORLEANS

Code postal 91310 Commune Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2059-G-SD **2026**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant ☑

Exercice clos le	2025-12-31	N° SIRET	80259229500017
Dénomination de l'entreprise	ABC NEGOCE		
Adresse (voie)	Chemin	DE LARDY	
Code postal	91790	Ville	BOISSY SOUS SAINT YON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	0	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2069-RCI-SD

2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Exercice ouvert le 2025-01-01 Et clos le : 2025-12-31

Dénomination de l'entreprise ABC NEGOCE Néant ☑

SIREN de l'entreprise 802592295 PME au sens communautaire (Cocher la case) ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

SI vous êtes la société mère, cocher la case ci-cont ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

I RÉDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'E	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Dont montant préfinancé	

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	

II CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

IV. MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire	Intermédiaire	Valeur de la contrepartie